

Jeudi 04 février 2021
À 20h00

Dans la salle du conseil de la mairie

Convocation du samedi 30 janvier 2021

MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

M. J-L GUYADER, M. P-Y TIPA, M. J-M BRISON, M. J-M SALAMAN, M. D SOUCHON, M. L FAIPEUR, Mme E CHAMPION, M. S BERNARD, Mme C JUNG, M. F MERCIER, M. M LANCESSEUR, Mme S GRIVET, Mme A SCRIBANTE, Mme Z ALLORY.

Excusés : Mme J FAVIER, M. J-M SALAMAN, M. M LANCESSEUR

Pouvoir :

M. J-M SALAMAN a donné pouvoir à M. P-Y TIPA

M. M LANCESSEUR a donné pouvoir à Mme A SCRIBANTE.

Secrétaire de séance : Mme E CHAMPION

Approbation du conseil du 26 novembre 2020

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Louis Guyader et débute par l'approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2020.

1- TRAVAUX ELECTRIQUES

a. Convention de servitude pour travaux Enedis (Clos de Charnoz)

Délibération n°2021 01 : Convention de servitude pour travaux ENEDIS

Afin de réaliser les travaux de raccordement électrique pour les futurs logements du Clos de Charnoz, rue du Loyat, la société ENEDIS demande à la commune une servitude de passage sur la parcelle C 856 pour l'alimentation en souterrain de la parcelle sise allée du Château.

A l'unanimité, le conseil municipal, donne tout pouvoir et autorise le maire à signer la convention de servitude avec la société ENEDIS.

b. Effacement ligne HTA Rue de la Croix des Rameaux

Délibération n°2021 02 : Effacement ligne HTA rue de la Croix des Rameaux

La société ENEDIS va déplacer la ligne HTA aérienne qui passe à travers champs entre les rues Croix des Rameaux et Vie du Bourg pour l'enfourir rue de Monétroi entre 2 transformateurs existants.

Les travaux doivent débuter au mois d'avril de cette année.

Il ne restera alors qu'un tronçon d'une cinquantaine de mètres rue de la Croix des Rameaux que la société ENEDIS propose d'effacer moyennant une participation financière de la commune estimée à 8000 €.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé de demander l'ouverture d'un dossier auprès du SIEA (Syndicat d'électricité) pour une demande d'aide financière.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'enfouissement du tronçon de la ligne HTA, décide d'inscrire la dépense au budget et autorise M. le maire à signer la convention avec ENEDIS et faire une demande de subvention auprès du SIEA.

2- PERSONNEL COMMUNAL

a. Renouvellement assurance personnel communal

Délibération n°2021 03 : Renouvellement assurance personnel communal

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 ainsi que le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la présente loi.

Par circulaire du 03 décembre 2019, le Centre de gestion informait d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1er janvier 2021.

Cette consultation est parvenue à son terme et les services du Centre de gestion sont en mesure de vous faire part de la proposition retenue, à savoir celle présentée par le courtier Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne avec la compagnie d'assurances CNP assurances.

Elle présente des taux en adéquation avec l'absentéisme constaté dans les collectivités territoriales du département de l'Ain, une pérennité avec une garantie de maintien de ces taux 3 ans ainsi qu'un accompagnement du Centre de gestion dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Le contrat proposé est conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales.

Le marché passé sur ces bases prendra effet au 01/01/2021, à 00h00.

Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1er janvier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise M. le Maire à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de Gestion avec le groupement d'entreprises GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE et la CNP et inscrit au budget la dépense résultant de l'exécution du contrat pour les années 2021 et suivantes.

b. Départ à la retraite des 2 agents techniques et remplacement

Délibération n°2021 04 : Recrutement agent technique

Monsieur Gilles Cagnin, agent technique de la commune, partira en retraite au 01 novembre 2021.

Afin d'anticiper son remplacement, une annonce a été publiée sur le site emploi territorial. Il est également prévu de faire appel à des agences d'intérim pour l'essai d'éventuels candidats.

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise M. le maire à procéder au recrutement d'un agent technique pour l'entretien de la commune par le site emploi territorial et agences d'intérim.

3- COMPOSTEUR

M. Jean-Marc Brison et la commission environnement souhaitent proposer un projet d'installation d'un composteur collectif sur la commune, vers le château Messimy.

Ce projet, à vocation écologique, pédagogique (possibilité de s'associer avec l'école et la cantine scolaire) et solidaire (accessibles aux habitants sans jardin), pourrait voir le jour en septembre de cette année.

Le compost final pourrait être utilisé pour les jardinières de la commune par exemple et les habitants eux-mêmes pourraient en bénéficier. Le coût du projet est estimé à 3000 € environ.

Une enquête auprès des habitants ainsi qu'un appel à bénévoles seront réalisés prochainement. De même, des demandes de subventions seront demandées aux différents organismes.

Un accord de principe est donné pour ce projet par l'ensemble du conseil municipal.

4- PISTE CYCLABLE

M. Pierre-Yves Tipa précise que le trajet définitif de la piste cyclable jusqu'à Meximieux a été validé et qu'il ne présente pas de changement important par rapport à la dernière présentation. La DUP (Déclaration d'Utilité Publique) va être lancée afin de pouvoir réaliser les opérations d'aménagement sur les terrains privés. La réalisation des travaux pourra se faire à l'issue, en 2022

5- ECOLE – PROJET INFORMATIQUE

Dans le cadre de l'appel à projet « Label écoles numériques 2020 » lancé par l'Education Nationale pour le développement de l'innovation numérique au service de l'éducation, le dossier présenté par la commune en concertation avec le corps enseignants a été retenu ; 4 nouveaux ordinateurs portables (1 ordinateur par classe), des bornes wifi, des tablettes, des ebeams (permettent de rendre les tableaux interactifs), un vidéoprojecteur pour les maternels (PS et MS) et des ordinateurs supplémentaires dans les salles de classe).

D'un montant de 9599,40 € TTC, il va faire l'objet d'une subvention de 50 % soit 4799,70 €.

Le matériel sera installé par notre prestataire dès sa réception.

6- VIDEOPROTECTION

Par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2020, la commune a été autorisée à déployer la vidéoprotection dans le secteur du château conformément au dossier présenté. La participation financière qui sera perçue dans le cadre du FIPD s'élève à 14 984 €, soit 30 % du montant prévisionnel de la dépense.

Pour ce même projet, l'aide de la Région sera de 17 481 €, soit 50 % du montant restant après déduction de la subvention FIPD.

Le reste à charge de la commune sera de 17 482 € HT.

7- PURIFICATEURS D'AIR

Afin de lutter au mieux contre la Covid19, la Région propose de financer à hauteur de 1800 € l'achat par la commune de purificateurs d'air à destination des écoles et cantines scolaires.

Le choix du fournisseur a été établi sur le listing des sociétés dont le matériel a été testé dans les écoles de la Région au cours des vacances de la Toussaint.

Quatre purificateurs ont été commandés auprès de la société « Air et Santé » pour un coût de 1800€ HT soit 2160 € TTC

8- ETUDE THERMIQUE CHATEAU ET ECOLE

Le projet très complexe de changement des chaudières au fioul du château et de l'école, demande une étude par un bureau d'étude thermique. Il accompagnera la commune dans le choix et le dimensionnement du système de chauffage et la rénovation ou création d'une nouvelle chaufferie. Deux prestataires ont été contactés et c'est l'entreprise Zibat qui a été retenue.

Le devis a été validé pour la somme de 9240 € TTC.

Pour ce même projet et afin de faciliter l'étude et de réduire le coût du bureau d'étude, la mise aux normes en format informatique des plans du château et de l'école a été confiée à l'entreprise Dominique Metral pour un coût est de 1900 € TTC.

9- RAPPORT ETUDE ACOUSTIQUE DU CHATEAU

Une étude des nuisances sonores a été réalisée au Château le mois dernier suite à une plainte auprès de l'ARS d'une habitante vivant à proximité du Château dans un logement collectif.

Le résultat de l'étude montre que l'impact acoustique sur le voisinage lié à l'exploitation du château Messimy dépasse les niveaux sonores réglementaires vis-à-vis de la protection du public, principalement lorsque les fenêtres sont ouvertes et la musique amplifiée.

Pour permettre une exploitation des salles vitres fermées, des actions devront être menées pour limiter le bruit émis à l'extérieur.

Dans l'immédiat, avec la crise sanitaire, le château n'est plus mis à la location pour des événements festifs et son utilisation future devra être drastiquement réglementée. A l'appui de l'étude, les pistes d'amélioration doivent être étudiées.

Les membres du conseil réagissent sur le fait que dans notre société, l'individuel prime sur le collectif, et déplore que les salles du château exploitées depuis des années pour les manifestations festives risquent de ne plus pouvoir l'être à l'avenir.

La commission « bâtiments communaux » est en charge de ce dossier et de solliciter les devis pour l'amélioration acoustique du château.

10- PLU

Délibérations n°2021 05, 2021 06 et 2021 07

Un point est fait concernant l'avancée du PLU et 3 décisions doivent être prises par délibérations pour ;

- Autoriser la modernisation du PLU dont l'élaboration est en cours. (2021 05)
- Instauration du dépôt d'une Déclaration Préalable pour un permis de démolir. (2021 06)
- Instauration du dépôt d'une Déclaration Préalable pour l'édification d'une clôture. (2021 07)

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces décisions et autorise M. le Maire à établir les délibérations afférentes.

11- QUESTIONS DIVERSES

a. Alerte SMS

Afin de faciliter la communication des événements importants (climatique, sanitaire, coupure d'eau, fermeture de voirie) aux habitants de la commune, une alerte via SMS va être mise en place.

Ce système d'alerte ne concernera pas les autres événements (culturels, festifs,) dont l'information se fera à l'aide des supports habituels

Trois propositions ont été étudiées et celle de la société E-conception a été retenue.

Chaque personne désireuse de recevoir les « alertes » par SMS devra s'inscrire en ligne.

Les modalités seront communiquées dans l'Echo des Charmilles.

b. Château d'eau

Suite aux différentes coupures d'eau constatées cet hiver, une analyse a été réalisée et il appert que les pompes de la station de pompage disjonctaient dès la mise en fonctionnement du chauffage pour maintenir le local technique en hors gel.

Pour remédier à cela et couper le chauffage, un calfeutrage supplémentaire de la tuyauterie a été réalisé et afin d'être informé immédiatement de la baisse à mi-niveau de la cuve du château d'eau, un flotteur « alerte niveau d'eau GSM » va être installé pour que l'information soit relayée sur des téléphones portables désignés.

Pour information, la consommation journalière sur la commune correspond, en moyenne, à une cuve du château d'eau.

c. Enquête publique Granulats Vicat

L'avis d'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la SAS Granulats Vicat concernant la carrière implantée sur le territoire de la commune de Pérouges a été affiché sur la commune du 16 octobre au 4 décembre 2020.

d. Echo des Charmilles

L'écho des Charmilles sera prochainement édité et distribué à l'ensemble des habitants de la commune. Il relatera les différents évènements réalisés sur la commune avec des informations pratiques.

La séance est levée à 22h30.